

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail** a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des salariés ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail.

Composé notamment d'une délégation du personnel, le CHSCT dispose d'un certain nombre de moyens pour mener à bien sa mission (information, recours à un expert...) et les représentants du personnel, d'un crédit d'heures et d'une protection contre le licenciement.